



Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois de mai 2025

Dans sa séance du 5 mai, la Municipalité

A pris acte des décisions du conseil communal prises lors de sa séance du 1^{er} mai, à savoir

- Adoption du préavis 2024-15, relatif à la réponse au postulat de M. Alexandre Favre (PLR) intitulé « Création d'un sentier nature à destination des personnes à mobilité réduite, ainsi que leurs accompagnateurs ».
- Adoption du préavis municipal 2025-04, amendé, relatif à la demande de crédit d'ouvrage de CHF 1'460'931.50.- pour le réaménagement de l'avenue du Cloître et le remplacement de la conduite d'eau potable et des canalisations des eaux usées.
- Adoption du préavis 2025-05, relatif à la demande du crédit d'ouvrage de CHF 916'200.- pour la protection des berges de la Grande-Eau sur le secteur Farettes-Ecluse.
- Adoption du préavis 2025-06, relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable sur la rue du Molage, dans le cadre des travaux de déploiement du chauffage à distance. Un crédit de CHF 675'000.- est accordé dans le cadre de ces travaux.
- Adoption du préavis 2025-07, relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Chablais vaudois.
- Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Nicole Costa-Ansermoz, au nom du groupe PLR, intitulé « Ramassage des ordures ménagères ».

Dans sa séance du 12 mai, la Municipalité

A pris acte de la décision du Tribunal cantonal de rejeter le recours de M. Bacca et consorts concernant la décision de la DGTL du 26 mars 2024 refusant la demande d'arrêt des travaux d'installation d'un chauffage à distance à Aigle.

A confirmé l'octroi du mandat de l'opération Éco-logement 2025-2026 à un prestataire spécialisé pour un montant total de CHF 63'043.90.-.

Dans sa séance du 19 mai, la Municipalité

A décidé d'adjuger l'offre de VELOPA dans le cadre du projet de la vélostation à la gare CFF pour un montant de CHF 78215,75.-

A validé le projet de règlement et le formulaire d'inscription des marchés aiglons, et autorise leurs mises en œuvre immédiate

A décidé d'adjuger le travail d'analyse de l'Ancien Collège, du Collège 54 et de l'ancienne gendarmerie comme bâtiments tests, avec rapport détaillé des éléments architecturaux et des installations techniques à une entreprise spécialisée pour un budget d'environ CHF 40'000.-

A décidé de confier les travaux d'entretien des aménagements extérieurs sur le pourtour de l'Hôtel de Ville à une entreprise spécialisée pour une durée de trois ans pour un montant total de CHF 147'511.-.

Dans sa séance du 26 mai, la Municipalité

A décidé d'adjuger divers travaux d'entretien du Château à des entreprises spécialisées, d'autoriser le Service des bâtiments et sport à coordonner l'exécution de ces travaux en collaboration avec la direction du Château, de mandater le Service des bâtiments et sports à effectuer les démarches nécessaires en vue de la mise en place d'un plan d'entretien à moyen et long terme, et de charger le Service des bâtiments et sport de soumettre un rapport annuel sur l'état du Château, les travaux réalisés et les étapes à coordonner dans le futur.
